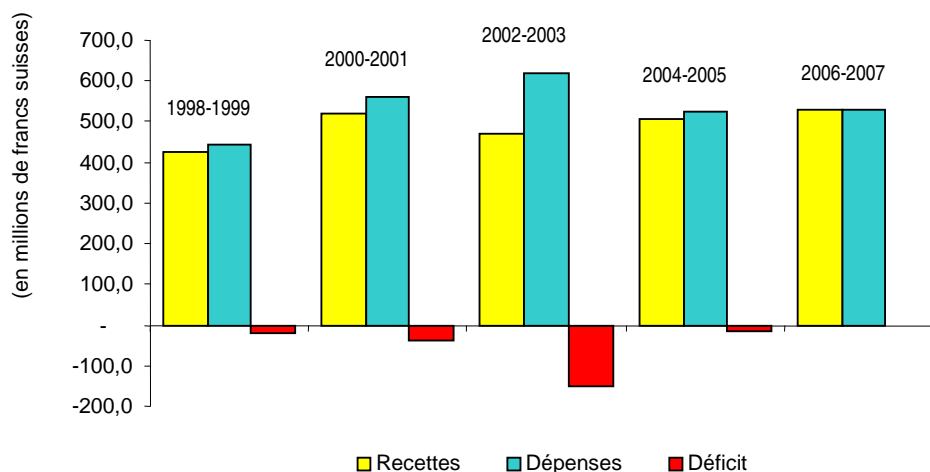


TROISIEME PARTIE. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

RETABLIR L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

19. Après quatre exercices biennaux consécutifs de déficit budgétaire, le Secrétariat propose pour l'exercice biennal 2006-2007 un budget équilibré. Cette évolution de la politique budgétaire est illustrée dans le diagramme 1 ci-dessous. Les structures de recettes et de dépenses pour 2006-2007 sont indiquées de manière détaillée dans les paragraphes suivants. Pour un aperçu des principaux paramètres, financiers et autres, à prendre en considération pour l'exercice biennal 2006-2007 par rapport à l'exercice 2004-2005, voir la deuxième partie.

Diagramme 1. Budgets biennaux



PERSPECTIVES EN MATIERE DE RECETTES

20. Les principales sources de recettes de l'OMPI sont les suivantes : taxes perçues pour les services assurés dans le cadre des systèmes d'enregistrement (PCT, Madrid, La Haye); contributions des États membres; recettes au titre des publications; recettes du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI; intérêts monétaires; autres recettes.

21. Les estimations pour l'exercice biennal 2006-2007 font apparaître, par rapport aux dernières estimations pour l'exercice biennal 2004-2005, un accroissement global des recettes de 4,4%, pour un montant total estimé à 531 millions de francs suisses. Cette évolution fait suite à un accroissement de 8,1% des recettes prévues pour l'exercice 2004-2005 par rapport aux recettes effectives de l'exercice biennal 2002-2003. Cette augmentation globale des recettes au cours de l'exercice biennal 2006-2007 tient pour l'essentiel à une augmentation prévue du nombre total de demandes selon le PCT, qui devrait passer de 243 500 en 2004-2005 à 258 000 en 2006-2007, ainsi qu'à une augmentation prévue du nombre total d'enregistrements et de renouvellements dans le cadre du système de Madrid, qui devrait passer de 71 700 en 2004-2005 à 96 000 en 2006-2007, toutes les autres sources de recettes restant pratiquement inchangées. La répartition des recettes par source est indiquée ci-dessous. La part des différentes sources de recettes dans les recettes totales prévues pour 2006-2007 est indiquée dans le diagramme 3 ci-après. Les recettes prévues pour 2006-2007 par source sont indiquées dans le diagramme 4.

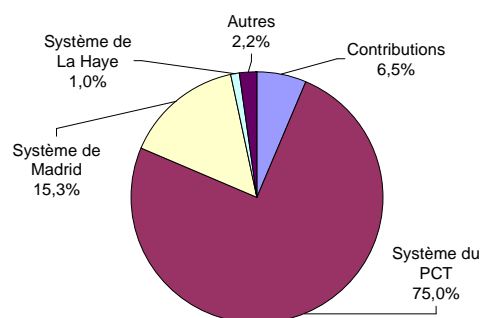
Diagramme 2. Évolution des recettes
(en millions de francs suisses)

Recettes	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009
	Montant effectif			Montant révisé	Estimation	Estimation
Contributions	41,1	34,8	34,5	34,5	34,5	34,5
Taxes	360,9	441,1	406,1	456,1	485,0	498,9
Autres	24,8	44,9	29,7	17,8	11,5	11,8
Total	426,8	520,8	470,3	508,4	531,0	545,2
Accroissement en pourcentage		22,0	-9,7	8,1	4,4	2,7

Diagramme 3. Recettes prévues pour 2006-2007
(en milliers de francs suisses)

	Recettes 2006-2007	
	Estimation	% du total
Contributions	34,5	6,5
Taxes		
Système du PCT	398,0	75,0
Système de Madrid	81,5	15,3
Système de La Haye	5,5	1,0
<i>Total, taxes</i>	<i>485,0</i>	<i>91,3</i>
Autres	11,5	2,2
TOTAL	531,0	100,0

Diagramme 4. Recettes prévues pour 2006-2007, par source



SYSTEMES D'ENREGISTREMENT

PCT

22. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Secrétariat a élaboré un nouveau modèle pour améliorer ses projections du nombre de demandes selon le PCT et du montant des recettes correspondant. Ce modèle a été présenté aux États membres à la réunion d'information informelle sur la prévisibilité et les prévisions de la demande et des recettes au titre du PCT tenue à l'OMPI en décembre 2004. Ce modèle a un degré de fiabilité de 95%, mais la marge d'erreurs s'accroît avec le temps. Les données sont révisées tous les trois mois.

23. Ainsi qu'il a été souligné lors de cette réunion, le montant des recettes du PCT est influencé par divers facteurs : demande en faveur des services du PCT; comportement des déposants; fluctuation des taux de change; efficacité des offices récepteurs et des administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international; et domaines de la technique.

24. La demande en faveur des services du PCT (accroissement) est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs exogènes et endogènes. Les facteurs exogènes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît; le montant des investissements dans la recherche-développement (R-D); la confiance dans la technologie; et les fluctuations de taux de change. Les facteurs endogènes comprennent le montant des taxes du PCT par rapport aux autres voies de dépôt; le caractère attrayant et la valeur des services du PCT par rapport aux autres voies de dépôt; la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets; et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

25. L'efficacité des offices récepteurs influence le montant des recettes du PCT dans la mesure où les taxes payées par les déposants à ces offices sont perçues par le Bureau international uniquement lorsque celui-ci reçoit les demandes correspondantes des offices récepteurs. En d'autres termes, lorsque la transmission est retardée, la perception des recettes l'est également. Les fluctuations de

taux de change entre le moment où les demandes sont déposées auprès d'un office récepteur et le moment où les taxes correspondantes sont reçues par le Bureau international influent aussi sur les recettes, parfois dans des proportions considérables.

26. Le comportement des déposants influence également les recettes du PCT de différentes manières, comme indiqué ci-après :

i) Taxe par feuille : le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la 31^e figurant dans la demande. Les recettes provenant des taxes par feuille se sont élevées à 30 millions de francs suisses environ en 2004. Le Secrétariat est d'avis que la notion de taxes par feuille devra être repensée à terme afin de tenir compte du dépôt et du traitement électroniques des demandes. Toutefois, il n'est pas prévu de modifier la structure des taxes par feuille au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

ii) Dépôt électronique : le dépôt électronique influe sur les recettes étant donné que les déposants qui y ont recours (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions. Il s'agit d'une des modifications introduites par le processus de réforme du PCT. En 2004, l'utilisation du dépôt électronique est restée modérée (le montant total des réductions s'établissant à 8,4 millions de francs suisses). Selon les estimations, l'utilisation du dépôt électronique devrait augmenter en 2005 (pour un montant total de réductions estimé à 11,0 millions de francs suisses) et les réductions pourraient atteindre respectivement 13,3 millions de francs suisses et 15,5 millions de francs suisses en 2006 et 2007.

iii) Examen préliminaire international : le recours à l'examen préliminaire international au titre du chapitre II du PCT influe sur les recettes car les déposants qui demandent cet examen doivent payer une taxe additionnelle (taxe de traitement). Par suite des modifications apportées dans le cadre du processus de réforme du PCT, tous les déposants reçoivent, au titre de la taxe internationale de dépôt, une opinion écrite établie par l'administration chargée de la recherche internationale et indiquant si l'invention revendiquée semble répondre aux critères de brevetabilité établis par le traité. Du fait de cette modification, les recettes au titre du chapitre II (ou de la taxe de traitement) sont tombées de 18 millions de francs suisses en 2002 à quelque neuf millions de francs suisses en 2004. Il est difficile de prévoir exactement dans quelle mesure, ou à quel rythme, les dépôts selon le chapitre II continueront de diminuer. Selon les estimations actuelles, les recettes au titre du chapitre II pourraient tomber à 6,7 millions de francs suisses en 2005 (soit 62,8% de moins qu'en 2002), puis à 4,9 millions de francs suisses et 3,5 millions de francs suisses respectivement en 2006 et 2007.

27. Sur la base du modèle susmentionné, la demande pour le PCT devrait augmenter de 1,4% en 2006 et de 4,8% en 2007, portant le nombre prévu de demandes à 126 000 en 2006 et 132 000 en 2007. Selon la dernière évaluation de l'incidence des facteurs susmentionnés et, sans changement du montant actuel des taxes, les recettes totales du PCT devraient s'élever à 398 millions de francs suisses pour le prochain exercice biennal. Le barème actuel de taxes du PCT est reproduit dans le diagramme 5 ci-dessous.

Diagramme 5. Barème de taxes du PCT
(au 1^{er} janvier 2004)
(en francs suisses)

Taxe de base	1400
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e	15
Réduction au titre du dépôt électronique	-100 (Easy)
	-200 (PDF)
	-300 (XML)
Taxe de transmission RO/IB	100
Taxe de traitement	200

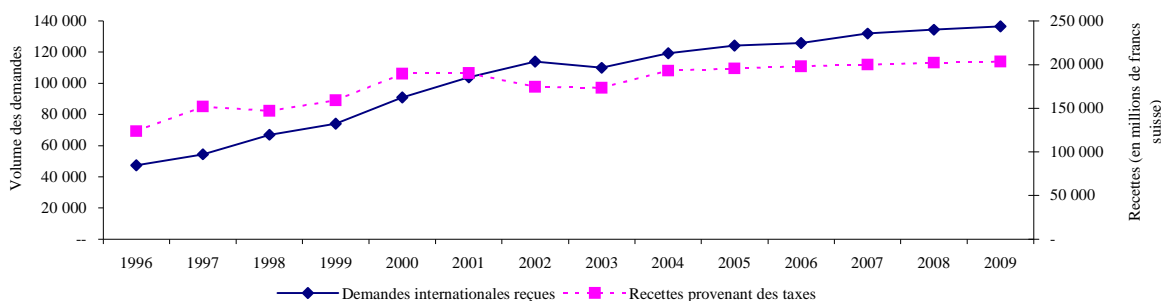
28. Par rapport au document WO/PBC/IM/05/2 (Situation financière de l'OMPI à court et long termes) présenté au Comité du programme et budget à sa session informelle de février 2005, ces prévisions de recettes sont légèrement plus positives. En effet, les données récentes font apparaître une tendance à la hausse modérée des dépôts selon le PCT émanant des grands pays industrialisés au cours du second semestre de 2004.

29. Comme indiqué ci-dessus, le montant des recettes du PCT dépend également des fluctuations de taux de change entre le franc suisse (devise dans laquelle les dépenses de l'OMPI sont libellées) et les monnaies dans lesquelles les taxes du PCT sont payées par les déposants (en 2004, 42% des taxes du PCT ont été acquittées en dollars É.-U., 25% en euros et 16% en yen). Compte tenu des fluctuations de taux de change, les *recettes théoriques* équivalant au nombre de demandes multiplié par la taxe moyenne payée par les déposants au cours d'une période donnée peuvent différer des *recettes réelles* versées sur les comptes de l'OMPI en francs suisses. Comme indiqué ci-dessus, les arriérés de demandes accumulés par les offices récepteurs peuvent également contribuer à créer des disparités entre les recettes théoriques et les recettes réelles.

30. Pour l'exercice biennal 2008-2009, la demande en faveur du PCT devrait augmenter à un taux de 1,7% par an.

31. L'évolution de la demande et des recettes du PCT de 1996 à 2003 et les projections actuelles pour 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 sont indiquées dans le graphique 1 ci-après.

Graphique 1. Augmentation de la demande et des recettes du PCT



Madrid

32. Les recettes au titre du système de Madrid sont principalement déterminées par le nombre d'enregistrements et de renouvellements inscrits au registre international et le montant des taxes applicables. Par ailleurs, des taxes sont perçues pour le Bureau international pour l'inscription des désignations ultérieures et d'autres modifications apportées aux enregistrements et pour la fourniture d'extraits du registre international. Le barème des taxes actuel du système de Madrid peut être consulté sur le site Internet de l'OMPI (<http://www.wipo.int/madrid/en/fees/sched.htm>). Le montant et la structure des taxes du système de Madrid sont restés inchangés depuis 1996, année de l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid. Il n'est pas prévu de modifier le barème des taxes du système de Madrid au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

33. Les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid devraient passer de 49,7 millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal 2002-2003 à 62 millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal 2004-2005 (soit une augmentation de 24,7%). Ces prévisions sont fondées sur une augmentation globale importante des opérations au cours de l'exercice biennal 2004-2005. En particulier, le nombre d'enregistrements et de renouvellements devrait passer de 56 700 en 2002-2003 à 71 700 en 2004-2005 (soit une augmentation de 26,4%). Cet accroissement peut être attribué pour l'essentiel aux effets de l'adhésion des États-Unis d'Amérique, le 2 novembre 2003, ainsi qu'à l'intensification de l'utilisation du système dans un certain nombre d'autres parties contractantes.

34. Par rapport au document WO/PBC/IM/05/2 présenté au Comité du programme et budget à sa session informelle de février 2005, les prévisions de recettes au titre du système de Madrid pour l'exercice biennal 2004-2005 sont plus optimistes. Cette évolution tient principalement aux gains de productivité réalisés au cours de l'exercice biennal et à un plan récent visant à liquider, en 2005, les arriérés accumulés, grâce à un programme de réaffectation interne énergique. Sur la base de ce plan, un montant supplémentaire de plus de trois millions de francs suisses viendrait s'ajouter aux recettes de l'OMPI en 2005 par rapport aux chiffres donnés en février 2005.

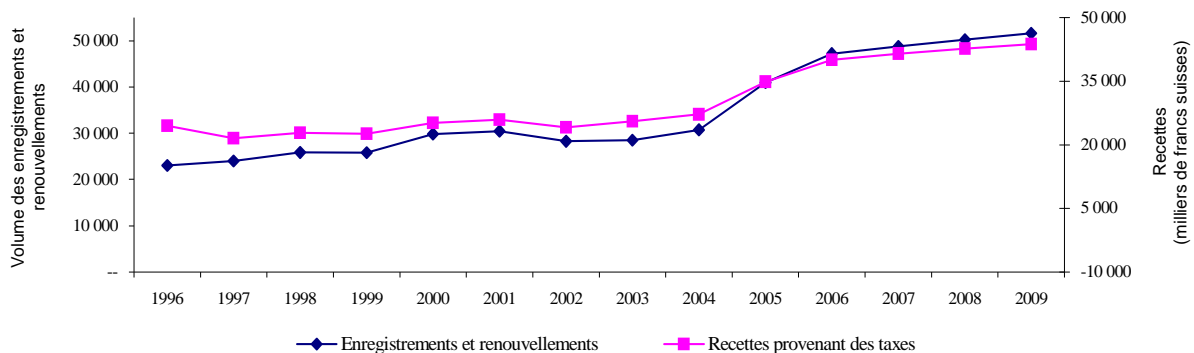
35. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, 96 000 enregistrements et renouvellements devraient être inscrits au registre international, ce qui représente une augmentation de 33,9% par rapport au niveau enregistré au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Cette estimation se fonde sur les tendances les plus récentes concernant le dépôt de demandes dans le cadre du système de Madrid et sur la modification du cycle de renouvellement qui prendra effet en 2006. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, l'accroissement du nombre de demandes devrait se poursuivre sous l'effet des mêmes facteurs ayant entraîné l'accroissement enregistré en 2004-2005 et de l'adhésion de nouvelles parties contractantes, y compris la Communauté européenne, qui ont signé le Protocole de Madrid le 1^{er} octobre 2004. En conséquence, les recettes provenant des taxes au titre des opérations de Madrid devraient passer à 81,5 millions de francs suisses en 2006-2007 (soit une augmentation de 31,5% par rapport à 2004-2005).

36. Le Bureau international met au point un modèle pour prévoir avec davantage de précision la demande et les recettes au titre du système de Madrid. Cette activité sera mise en œuvre en coopération avec les offices nationaux concernés.

37. Pour l'exercice biennal 2008-2009, les enregistrements et renouvellements dans le cadre du système de Madrid devraient augmenter de 6% par rapport à 2006-2007, de même que les taxes globales perçues au titre de ce système.

38. L'évolution des enregistrements et renouvellements au titre du système de Madrid, ainsi que les recettes de 1996 à 2003 et les projections actuelles pour 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009, sont indiquées dans le graphique 2 ci-après.

Graphique 2. Évolution des enregistrements et renouvellements et des recettes au titre du système de Madrid



La Haye

39. Le montant des recettes au titre du système de La Haye est déterminé pour l'essentiel par le nombre d'enregistrements et de renouvellements inscrits au registre international et le montant des taxes applicables. Par ailleurs, le Bureau international perçoit des taxes pour l'inscription des modifications apportées aux enregistrements et pour la fourniture d'extraits du registre international. Le barème des taxes actuel du système de La Haye peut être consulté sur le site Internet de l'OMPI (<http://www.wipo.int/hague/en/fees/sched.htm>). Le montant et la structure des taxes au titre du système de La Haye établis en 1996 ont été modifiés en 1999, 2002 et 2004. Il n'est pas prévu de modifier ce barème des taxes au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

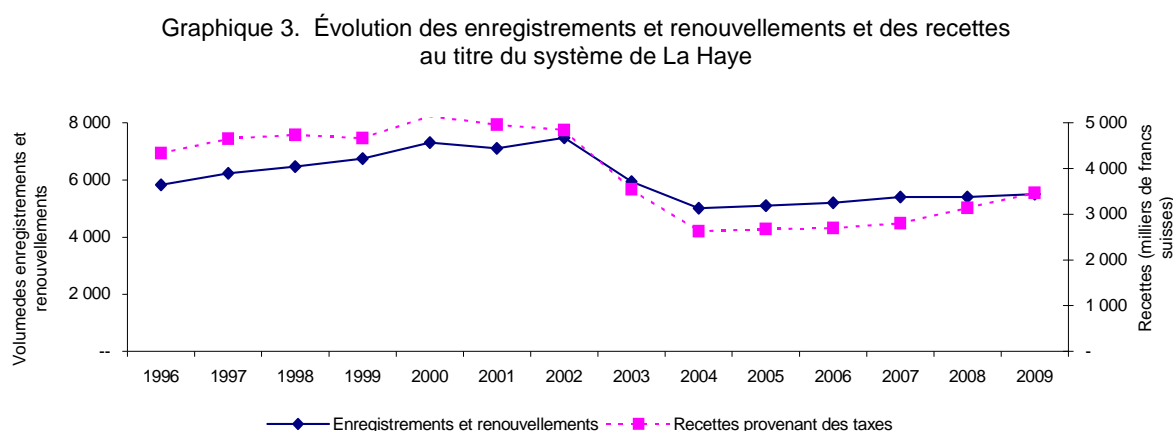
40. Les recettes provenant des taxes au titre du système de La Haye devraient tomber de 8,4 millions de francs suisses en 2002-2003 à 5,3 millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal 2004-2005 (soit une diminution de 36,9%), compte tenu d'une réduction importante des opérations durant l'exercice biennal en cours. En particulier, les enregistrements et renouvellements devraient passer de 13 400 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 à 10 100 au cours de l'exercice 2004-2005 (soit une diminution de 24,6%). Cette réduction peut être imputée pour l'essentiel à l'entrée en vigueur du système d'enregistrement communautaire des dessins et modèles industriels.

Programme et budget proposé pour 2006-2007

41. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, 10 600 enregistrements et renouvellements au total devraient être inscrits au registre international, ce qui représente une augmentation de 4,9% par rapport aux chiffres de 2004-2005. Cette estimation se fonde sur les adhésions prévues à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye et sur l'utilisation croissante du système qui en découlera. En conséquence, les recettes au titre des opérations de La Haye devraient être portées à 5,5 millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (soit une augmentation de 3,8% par rapport à l'exercice biennal actuel).

42. Le Bureau international met au point un modèle pour prévoir avec davantage de précision la demande et les recettes au titre du système de La Haye. Cette activité sera mise en œuvre en coopération avec les offices nationaux concernés.

43. L'évolution des enregistrements et renouvellements et des recettes au titre du système de La Haye de 1996 à 2003 et les projections actuelles pour 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 sont indiquées dans le graphique 3 ci-après.



CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

44. Les recettes provenant des contributions des États membres devraient rester en 2006-2007 au même niveau qu'en 2004-2005, soit 34,5 millions de francs suisses. Ce chiffre se fonde sur les données actuelles concernant le nombre de membres et les classes de contribution. Le montant des contributions est indiqué dans l'appendice A.

RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Publications

45. Les recettes de l'Organisation au titre des publications sont tombées à quelque quatre millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Ce déclin est dû dans une large mesure au nombre croissant de publications téléchargeables gratuitement sur le site Web de l'OMPI. Dans la situation actuelle, aucune augmentation des recettes n'est envisageable. L'Organisation explore les moyens d'élaborer davantage de produits à valeur ajoutée sur la base des publications existantes et nouvelles qui pourraient être vendues en ligne. Cette évolution supposerait toutefois la décision de faire payer certaines informations qui sont pour l'instant disponibles gratuitement. Les recettes prévues au titre des publications pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élèvent à 3,6 millions de francs suisses.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

46. Les recettes du Centre d'arbitrage et de médiation proviennent des taxes perçues pour les services fournis dans le cadre des procédures administrées en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principe UDRP) et des procédures d'arbitrage et de médiation, ainsi que des taxes de participation aux conférences et ateliers organisés par le Centre. En 2006-2007, les recettes du Centre devraient s'établir à quelque deux millions de francs suisses, dont près de 1,5 million au titre des procédures UDRP (au rythme de trois nouvelles procédures par jour). Une augmentation progressive du nombre de procédures d'arbitrage et de médiation est également prévue, compte tenu d'un accroissement attendu des transactions de propriété intellectuelle qui se prêtent à un règlement extrajudiciaire, et d'une poursuite des activités de sensibilisation du Centre. Ces chiffres devraient rester stables à moyen terme, en dehors des recettes au titre des procédures d'arbitrage et de médiation, qui devraient progresser en 2008-2009.

Intérêts bancaires et autres sources de recettes

47. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les intérêts bancaires et autres sources de recettes (y compris le produit des loyers versés par l'UPOV, les recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec les fonds fiduciaires) devraient s'élever à un total de 5,9 millions de francs suisses.

Gains et pertes de change

48. Les fluctuations de taux de change entre les principales devises influent sur les recettes de l'OMPI de deux manières : tout d'abord parce que, comme indiqué au paragraphe 29, les taxes du PCT sont payées par la plupart des déposants dans des devises autres que le franc suisse et que le mécanisme de correction prévu dans le système du PCT laisse un risque théorique de pertes de 5% pour le Bureau international; ensuite parce que, lorsque le Bureau international reçoit un paiement dans une devise autre que le franc suisse, il doit le convertir dans cette monnaie. Selon le moment auquel cette conversion en francs suisses est réalisée, des gains ou des pertes peuvent survenir. Pour atténuer ces risques, le Bureau international conserve en dollars des États-Unis les montants correspondants aux paiements pouvant être effectués dans cette monnaie, comme ceux à l'intention de la Caisse commune des pensions des Nations Unies, et en euros les montants correspondants aux paiements pouvant être effectués dans cette devise, comme ceux consentis au titre des achats de produits et de services dans la zone euro. En ce qui concerne les montants restants à convertir, le Bureau international consulte régulièrement les grandes banques. Pour réduire encore ces risques, le Bureau international étudie la possibilité de couvrir les risques de change au moyen des produits financiers actuellement disponibles.

RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES

49. Bien que les recettes de l'Organisation entrent dans une phase de croissance plus modérée et plus stable, la demande en faveur de ses services continue d'augmenter, s'agissant notamment de la coopération avec les pays en développement et les pays en transition. Pour répondre à ces besoins, l'Organisation propose de mettre en œuvre un programme plus actif de mobilisation de ressources extrabudgétaires.

50. Récemment, plusieurs États membres ont assuré un financement extrabudgétaire au moyen de contributions en nature ou d'accords de partage des coûts pour certaines activités (telles que séminaires, ateliers ou activités de formation), ou encore dans le cadre de fonds fiduciaires administrés par l'OMPI. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, l'OMPI avait conclu des accords d'administration de fonds fiduciaires avec les gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Japon et de la République de Corée, ainsi qu'avec l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et le Réseau universitaire international de Genève. Ces arrangements ont aussi permis de financer le recrutement des fonctionnaires

associés attachés au siège de l'OMPI à Genève. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, du Japon et de la Corée, ainsi que l'Organisation internationale de la francophonie, ont financé l'emploi de huit fonctionnaires associés.

51. Ainsi qu'il ressort du tableau X, l'OMPI pourrait bénéficier au cours de l'exercice biennal 2006-2007 d'un montant total de 12,9 millions de francs suisses au titre fonds fiduciaires administrés par l'OMPI. Des ressources supplémentaires devraient également être disponibles dans le cadre d'accords de partage des coûts et de contributions en nature.

52. Ainsi qu'il est indiqué sous le programme 23, l'OMPI se propose de renforcer ces activités au cours de l'exercice 2006-2007 dans le cadre d'une stratégie plus active visant un plus large éventail de donateurs : gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, établissements universitaires et, sous réserve de principes directeurs à approuver par les États membres, secteur privé.

PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEPENSES

53. Le montant des dépenses proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élève à 531 millions de francs suisses. Ce montant représente seulement une augmentation de 1,5% par rapport au budget révisé de l'exercice 2004-2005 et, en réalité, une diminution de 16,8% par rapport au budget initialement approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 (638,8 millions de francs suisses).

54. Le tableau I indique les dépenses prévues par objet de dépense, le tableau II, par programme, et les tableaux III et IV, par Union. Le tableau V indique le nombre prévu de postes, par programme. On trouvera à l'appendice B une définition des différentes rubriques budgétaires.

55. Ainsi que l'a recommandé le Corps commun d'inspection dans son rapport de février 2005 (JIU/REP/2005/1), le montant des dépenses proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 est fondé sur le budget 2004-2005 révisé. Une évaluation détaillée des besoins de l'Organisation en ressources financières et humaines aura lieu, conformément à la recommandation formulée par le CCI dans son rapport, au second semestre de 2005 et au premier semestre de 2006. Le montant des dépenses prévu pour 2006-2007 pourra être ajusté en fonction des résultats de cette étude. Cet ajustement sera proposé, le cas échéant, aux États membres dans le courant de la première année de l'exercice biennal (2006).

56. Le montant des dépenses proposé pour 2006-2007 représente un ajustement de huit millions de francs suisses (1,5%) par rapport au budget révisé pour 2004-2005. Cet ajustement tient essentiellement à la nécessité d'absorber la charge de travail supplémentaire au titre des systèmes du PCT et de Madrid.

57. En ce qui concerne le PCT, il est proposé de créer en 2006-2007 six nouveaux postes pour cinq examinateurs (langues chinoise, coréenne et japonaise) et un traducteur, pour un montant évalué à 1,6 million de francs suisses sur l'exercice biennal. (Selon les estimations actuelles, en 2006 le nombre de demandes selon le PCT augmentera de 1,4% par rapport à 2005. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, une augmentation de la charge de travail de plus de 8,7% par rapport au niveau de l'exercice précédent a été absorbée au moyen d'une réaffectation interne et, pour la seule année 2004, un gain d'efficacité de 18,5% a été réalisé par rapport à 2003. Le Secrétariat ne sera pas en mesure de continuer à absorber la charge de travail supplémentaire au titre du PCT uniquement par réaffectation interne, compte tenu également des compétences linguistiques nécessaires pour traiter certaines demandes). Pour plus de précisions, voir le programme 16.

58. En ce qui concerne le système de Madrid, il est proposé de créer au total 14 postes au cours de l'exercice biennal 2006-2007, pour un montant estimé à 3,5 millions de francs suisses. Sur ces postes, six seront réservés à des examinateurs et huit à des traducteurs. (Selon les estimations actuelles, le nombre d'enregistrements et de renouvellements au titre du système de Madrid devrait progresser au cours de l'exercice biennal 2006-2007 de 33,9% par rapport à l'exercice biennal 2004-2005. Pour la seule année 2005, une augmentation de la charge de travail au titre des enregistrements de plus de 30% par rapport à 2004 a été absorbée au moyen d'une réaffectation interne (compte tenu notamment des nouveaux besoins créés par l'introduction, en 2004, de

l'espagnol en tant que langue de travail officielle supplémentaire du système de Madrid) et de gains d'efficacité. Compte tenu des compétences et des combinaisons linguistiques nécessaires pour traiter ces demandes, le Secrétariat ne sera pas en mesure de continuer à absorber la charge de travail supplémentaire au titre du système de Madrid en 2006-2007 uniquement au moyen de la réaffectation du personnel existant. Pour plus de précisions, voir le programme 18.


59. Les autres ajustements par rapport au montant du budget révisé pour l'exercice 2004-2005 procèdent du taux d'inflation annuel de 1,1% des dépenses non liées au personnel officiellement établi dans le cadre du système des Nations Unies, des modifications du barème des traitements qui devraient être imposées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et d'un nombre restreint de reclassements et de promotions.

60. Enfin, un ajustement à la hausse d'un million de francs suisses est proposé pour couvrir les nouveaux besoins dans le domaine de la sécurité qui découlent de la mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies. Pour plus de précisions, voir le programme 29.

61. Le diagramme 6 ci-après contient une comparaison des montants de dépenses au titre du budget initialement approuvé pour 2004-2005, du budget révisé pour 2004-2005 et du budget proposé pour 2006-2007.

Diagramme 6. Dépenses
(en millions de francs suisses)

	Montant initial pour 2004-2005	Montant révisé pour 2004-2005	Montant proposé pour 2006-2007
Dépenses de fonctionnement	558,7	514,5	526,4
Nouvelle construction	80,1	8,5	4,6
TOTAL	638,8	523,0	531,0



8,0 millions de francs suisses
 (différence entre le budget 2004-2005 révisé
 et le budget 2006-2007 proposé)

Volume de travail supplémentaire au titre du PCT et de Madrid	5,16
Sécurité	1,0
Autres ajustements	1,84
TOTAL	8,0

REPARTITION DES RESSOURCES PAR OBJET DE DEPENSE

Dépenses de personnel

62. Comme indiqué ci-dessus, le montant des dépenses de personnel proposé dans le présent document s'inspire pour l'essentiel des recommandations figurant dans le rapport du CCI. En attendant les résultats de l'évaluation détaillée des besoins en ressources humaines et financières bureau par bureau que l'OMPI confiera en 2005 à des experts externes indépendants, il est proposé de maintenir en 2006-2007 le nombre de postes au même niveau que dans le budget 2004-2005 révisé (à l'exception, comme indiqué précédemment, des postes nécessaires pour absorber la croissance des systèmes du PCT et de Madrid). Comme indiqué précédemment, les reclassements ou promotions prévus au cours de l'exercice biennal 2006-2007 ont été inscrits au budget pour approbation préalable des États membres, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du CCI.

Programme et budget proposé pour 2006-2007

63. En 2006-2007, le Secrétariat prévoit de continuer de répondre aux besoins opérationnels de l'Organisation grâce à l'utilisation combinée de quatre catégories principales de personnel : i) les titulaires de postes inscrits au budget ordinaire (dans les catégories des services généraux, professionnelle et supérieures, plus le directeur général, les vice-directeurs généraux et les sous-directeurs généraux); ii) les consultants affectés au siège; iii) les titulaires de contrats de courte durée; et iv) les titulaires de contrats de louage de service. Dans un souci de transparence, le Secrétariat a inscrit les dépenses proposées pour chacune de ces quatre catégories de personnel sur une ligne budgétaire distincte, y compris à l'intérieur des différents programmes.

64. En ce qui concerne la catégorie i) (postes inscrits au budget ordinaire), le tableau V indique la variation proposée du nombre de postes pour l'exercice biennal 2006-2007 par rapport à l'exercice 2004-2005. Il convient de noter que 935 postes sont proposés pour 2006-2007, contre 1004 dans le budget initialement approuvé pour 2004-2005 et 915 dans le budget révisé. Ainsi qu'il ressort du tableau V, les 20 postes supplémentaires proposés pour 2006-2007 visent exclusivement à absorber le volume de travail supplémentaire au titre des systèmes du PCT et de Madrid (programmes 16 et 18). Pour plus de précisions, voir également la huitième partie du présent document (budget 2004-2005 révisé).

65. En ce qui concerne la catégorie iii) (agents temporaires), il convient de noter que, bien que dans le passé les dépenses au titre de cette catégorie de personnel aient été partiellement imputées aux postes vacants, dès l'exercice biennal 2006-2007, et compte tenu de la réaction positive des États membres, le Secrétariat les inscrira exclusivement sur une ligne budgétaire distincte.

66. Enfin, le tableau VI fournit une comparaison entre les dépenses de personnel effectives en 2002-2003, les dépenses de personnel prévues pour 2004-2005 (ainsi qu'il ressort du budget 2004-2005 révisé) et les dépenses de personnel proposées pour 2006-2007.

Dépenses relatives à la nouvelle construction

67. En proposant de relancer la nouvelle construction en 2006, le Secrétariat a l'intention non pas d'accroître ses ressources humaines mais plutôt d'installer le personnel existant de manière plus rationnelle et économique. Comme il a été indiqué à la session informelle de février 2005 du Comité du programme et budget, l'OMPI a continué de supporter des dépenses importantes pour la location de locaux à usage de bureaux et de places de stationnement pour son personnel au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Ces besoins en bureaux et en places de stationnement ne vont pas diminuer, même si la croissance prévue des systèmes d'enregistrement est modérée. Cette projection est fondée sur l'hypothèse d'une stabilité de l'effectif de l'Organisation de 2005 à 2009 (un taux d'accroissement annuel moyen de 0,7%, soit 10 nouveaux fonctionnaires, a été prévu afin de pourvoir, de manière très mesurée, à la croissance de la demande en faveur des services du PCT et de Madrid au cours de cette période, étant entendu que les gains d'efficacité attendus de l'automatisation du PCT limiteront autant que possible l'accroissement de l'effectif du PCT). En relançant la nouvelle construction (dont l'achèvement est prévu en 2008), l'Organisation serait en mesure de loger tout son personnel dans le nouveau bâtiment administratif et les locaux qui lui appartiennent déjà, sans louer de bureaux supplémentaires. Il en découlerait des économies importantes. Il convient également de noter que, selon une récente étude de marché, il ne serait pas possible de louer à Genève des locaux à usage de bureaux répondant aux besoins de l'OMPI (en termes de nombre de places de travail, de situation et de rapport coût-efficacité) à un coût inférieur à celui actuellement payé par l'Organisation pour les bâtiments Procter et Gamble, CAM et Nations.

68. Les dépenses proposées au titre du projet relatif à la nouvelle construction au cours de l'exercice biennal 2006-2007 s'élèvent à 4,6 millions de francs suisses. Pour plus de précisions, voir le programme 31.

REPARTITION DES RESSOURCES PAR PROGRAMME

69. La répartition des ressources par programme proposée figure dans le tableau II. Ce tableau appelle un certain nombre de commentaires.

70. Premièrement, les ressources proposées pour la coopération avec les pays en développement sont réparties sur plusieurs programmes, à savoir le programme 3 (Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement), le programme 6 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA), le programme 8 (Modernisation des institutions de propriété intellectuelle), le programme 9 (Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes) et le programme 4 (Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique), ainsi que, comme pour les exercices biennaux précédents, le programme 11 (Académie mondiale de l'OMPI). Le programme 7 (Certains pays d'Europe et d'Asie) bénéficiera aussi d'activités entreprises au titre des programmes 3, 4, 8 et 9. Alors que les programmes 6 et 7 continueront d'assurer la coordination des activités en faveur des régions concernées et l'assistance à la modernisation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle, y compris sous les angles législatif et infrastructurel, le nouveau programme 3 sera axé sur l'aide aux pays en développement et aux pays en transition pour leur permettre d'utiliser au mieux la propriété intellectuelle aux fins de la création de richesses. Ce nouveau programme englobera également, selon que de besoin, des activités relevant du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Il poursuivra en outre les activités entreprises au cours de l'exercice biennal précédent dans les domaines de la valorisation économique de la propriété intellectuelle, des PME et de la gestion des actifs de propriété intellectuelle.

71. Le diagramme 7 ci-dessous établit une comparaison entre le budget 2004-2005 révisé et le budget 2006-2007 proposé en ce qui concerne les ressources disponibles pour la coopération avec les pays en développement. Ainsi qu'il ressort de ce diagramme, les ressources allouées à la coopération avec les pays en développement dans le budget proposé pour 2006-2007 sont plus élevées que celles prévues dans le budget 2004-2005 révisé.

Diagramme 7. Comparaison des ressources allouées à la coopération avec les pays en développement d'un exercice biennal à l'autre
(en millions de francs suisses)

Budget 2004-2005 révisé	Budget 2006-2007 proposé
Sous-programme 05.2 (Création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur) 1,6	Programme 3 (Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement) 12,3
Programme 08 (Coopération avec les pays en développement) 51,1	Programme 4 (Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique) 2,6
Programme 10 (Académie) 13,5	Programme 6 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA) 37,6
Sous-programme 11.1 (Politique de propriété intellectuelle et développement) et 11.2 (Innovateurs et PME) 5,5	Programme 8 (Modernisation des institutions de propriété intellectuelle) 4,8
	Programme 9 (Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes) 2,1
	Programme 11 (Académie) 14,3
Total : 71,7	Total: 73,7

72. Deuxièmement, les ressources proposées pour les programmes 1 (Sensibilisation et communication) et 2 (Coordination extérieure) tiennent compte de la proposition du Secrétariat tendant à lancer une politique de communication plus active sur tous les aspects de la propriété intellectuelle, en attachant une attention particulière aux vues exprimées, dans différentes instances, par certains représentants de la société civile qui remettent en question la propriété intellectuelle.

73. Troisièmement, les ressources qu'il est proposé d'allouer au programme 13 (Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques) couvrent le coût de la conférence diplomatique de révision du Traité sur le droit des marques (TLT) qu'il est prévu de tenir en 2006. Il en va de même pour le programme 14 (Droit d'auteur et droits connexes), dans le cadre duquel une conférence diplomatique sur les questions de la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles et des organismes de radiodiffusion pourrait se tenir au cours de l'exercice biennal 2006-2007. De même, les ressources prévues pour le programme 12 (Droit des brevets) prévoient la possibilité d'une conférence diplomatique dans le domaine de l'harmonisation du droit matériel des brevets, bien que les États membres n'aient pas encore pris de décision quant à la convocation d'une telle conférence. Ce montant a donc été fixé par précaution. En ce qui concerne le programme 15 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques), les ressources proposées tiennent compte de la base politique établie au cours des exercices précédents par l'intermédiaire du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, qui fait actuellement l'objet d'une synthèse sous forme d'objectifs communs et de principes fondamentaux.

74. Quatrièmement, en ce qui concerne les programmes relevant de l'objectif stratégique V, suite aux importants investissements consentis au cours des exercices biennaux précédents, les ressources allouées au programme 27 (Techniques de l'information) seront principalement absorbées par les coûts de fonctionnement du système informatique de l'OMPI. En revanche, de nouveaux investissements seront nécessaires dans le domaine de la sécurité (normes minimales de sécurité opérationnelle) et se répercutent sur les crédits alloués au programme 29 (Gestion des locaux). Enfin, il convient de souligner que les gains d'efficacité réalisés au moyen d'une révision minutieuse des politiques et pratiques administratives effectuée par le Secrétariat en 2004 et 2005 ont permis de réduire proportionnellement, par rapport aux exercices biennaux précédents, les ressources allouées au programme 25 (Gestion des ressources humaines), au programme 26 (Opérations financières), au programme 29 (Gestion des locaux) et au programme 30 (Voyages et achats).

75. Cinquièmement, et par-dessus tout, les ressources qu'il est proposé d'allouer au programme 24 (Supervision interne) tiennent compte de la proposition visant à renforcer les fonctions d'audit et de supervision internes à l'OMPI, sur la base du projet de charte de l'audit interne présenté au Comité du programme et budget à sa session d'avril 2005 et qu'il est proposé d'incorporer au Règlement financier de l'OMPI sous forme d'annexe.

REPARTITION DES RESSOURCES PAR UNION

76. La répartition proposée des ressources par union est indiquée dans le tableau III.

77. En ce qui concerne les ressources de l'Union du PCT, il convient de rapprocher le tableau III des données figurant dans le tableau VII. Le tableau VII, qui est présenté aux États membres pour la première fois, vise à indiquer le montant de ressources jugé nécessaire par le secteur du PCT en plus de celles inscrites au programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre du programme 16.

78. Ce nouveau tableau a été établi à l'aide de la méthodologie suivante : tout d'abord, le Secrétariat a calculé la proportion du nombre total de membres du personnel de l'OMPI travaillant dans le secteur du PCT. Selon les dernières données, cette proportion (ratio) est de 39,6%. Ensuite, il a appliqué ce ratio aux dépenses des programmes des services communs d'appui qui fournissent un appui au secteur du PCT et sans lesquels celui-ci ne pourrait pas fonctionner (à savoir, essentiellement, les locaux, la gestion des locaux, la gestion des ressources humaines, les opérations financières, le budget et le contrôle budgétaire, les achats et les services informatiques). Un ratio de 50% a été également appliqué aux programmes étroitement liés aux opérations du PCT (programmes 12 (Droit des brevets) et 19 (Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle)). Ainsi qu'il ressort du tableau VII, selon cette méthodologie, le montant total des ressources requises au cours du prochain exercice biennal pour le fonctionnement du secteur du PCT s'élève à 229,6 millions de francs suisses, soit 43,2% du budget total de l'Organisation. Cette méthodologie pourra être perfectionnée à l'avenir.

OBJECTIFS EN MATIERE DE GAINS D'EFFICACITE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

79. Le diagramme 8 ci-dessous indique les objectifs en matière de gains d'efficacité pour l'exercice biennal 2006-2007.

Diagramme 8. Objectifs en matière de gains d'efficacité pour l'exercice biennal 2006-2007

Domaine	Référence	Objectif pour 2006-2007	Gain d'efficacité prévu par rapport à 2004-2005	Moyens à mettre en œuvre
Effectif du PCT/nombre de demandes selon le PCT	1:500 (489/243 500) (2004/05)	1:530 (493/258 000)	6%	Restructuration des procédures et du fonctionnement du PCT et retour sur les investissements consentis dans les techniques de l'information
Coût de la traduction (coût moyen par page)	246 francs suisses (2004)	22,1 francs suisses par page	10%	Examen des processus internes et réduction des coûts grâce à de nouveaux appels d'offres
Coût des voyages aériens (coût moyen par billet ¹)	2535 francs suisses (2004)	1900 francs suisses	25%	Négociation des tarifs et achat centralisé; recours accru à des transporteurs à bas prix
Coût moyen des appels téléphoniques	0,28 francs suisses (2004) (2000 = 0,60 francs suisses)	0,23 francs suisses	18%	Réduction des coûts au moyen de nouveaux appels d'offres
Services postaux 1) Nombre d'articles	1,1 million (2004)	1,0 million	9%	Diffusion électronique et publication sur l'Internet
2) Poids moyen par article	186 grammes	170 grammes	9%	Remplacement du papier par d'autres supports

ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET NIVEAU DES RESERVES

80. Sur la base des propositions contenues dans le présent document, l'équilibre budgétaire pourrait être complètement rétabli dès l'exercice biennal 2006-2007. En conséquence, à la fin de l'exercice 2006-2007, le montant des réserves sera le même qu'à la fin de 2005. Ce montant (100,8 millions de francs suisses) est conforme aux recommandations faites par les États membres en 2000 concernant le niveau des réserves de l'Organisation. Voir également le tableau VIII.

SCENARIO FINANCIER PRELIMINAIRE POUR LE MOYEN TERME

81. Le tableau VIII indique, de manière préliminaire, le scénario financier probable pour l'Organisation à moyen terme. Ainsi qu'il ressort de ce tableau, l'équilibre budgétaire atteint au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pourrait être maintenu à moyen terme.

¹ Sur la base des 12 destinations de mission les plus fréquentes (deux par région).

Programme et budget proposé pour 2006-2007

82. Comme l'indique également le tableau VIII, la reprise du projet relatif à la nouvelle construction en 2006, au moyen d'un emprunt bancaire, comme l'a proposé le Secrétariat, n'aurait qu'une incidence minime sur la situation financière à moyen terme de l'Organisation. À l'achèvement de la nouvelle construction, en 2008, le coût annuel de cet emprunt serait inférieur au montant que l'Organisation devrait acquitter si, au lieu de construire le nouveau bâtiment, elle continuait de louer les bâtiments Procter et Gamble, CAM et Nations.